



Communiqué de presse  
17 février 2016

**Signature d'une convention-cadre de partenariat FRMG/OFPPT  
pour la Mise en place d'un dispositif de formation dans les métiers du golf  
Une offre de formation concertée au service du tourisme golfique national**

*La Fédération Royale Marocaine de Golf (FRMG) et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), ont signé à Casablanca, mercredi 17 février 2016, une convention cadre visant la mise à niveau et le renforcement des compétences du secteur golfique en concrétisation des Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI afin de faire du Maroc l'une « des 20 premières destinations golfiques mondiales » en 2020.*

*La convention a été conclue par Maître Mustapha ZINE, Président Délégué de la FRMG et Monsieur Larbi BENCHEIKH, Directeur Général de l'OFPPT, en présence des acteurs clés du secteur.*

Les engagements pris par les deux partenaires, à travers cette convention, constituent une réponse aux recommandations issues de la journée d'étude, organisée le 11 mars 2015, consacrée à la présentation des résultats d'une enquête portant sur l'opportunité d'un dispositif de formation dans les métiers du Golf.

Cette enquête, menée par l'OFPPT en partenariat avec l'Association du Trophée Hassan II de Golf, la Fédération Royale Marocaine de Golf et l'Office National Marocain du Tourisme auprès des tous les clubs de golf du pays, a révélé que le secteur emploie près de 3000 personnes, essentiellement dans les métiers du Terrain et des services aux joueurs, dont 60% ne dépassent pas le niveau d'enseignement du Collège, 30% n'ont aucune formation et 12% uniquement ont suivi une formation professionnelle.

Les plus bas niveaux sont enregistrés par les familles des métiers du **Terrain et des Services aux joueurs, notamment les jardiniers, les fontainiers, les mécaniciens et les caddies**. De plus, **87% des professionnels du golf** déclarent trouver difficilement du personnel ayant les compétences requises, tandis que **50% des golfs recrutent du personnel étranger** pour des postes tels que Directeur de Golf, Greenkeeper ou Moniteur de Golf.

L'enquête a également permis de mieux cerner les besoins et a délimité les métiers à valoriser, particulièrement ceux liés au **terrain, à l'Enseignement et les Services aux joueurs**...afin d'être en phase avec la qualité des parcours et des infrastructures golfiques dont dispose le Maroc.

## **Formation, validation des acquis et certifications des employés des golfs**

Afin de combler ce manque de compétences et hisser le Golf Marocain au plus haut niveau des standards internationaux de qualité, l'OFPPT et la FRMG s'associent pour **la mise en place de formations spécifiques capables de rehausser le niveau de qualité et le professionnalisme des prestations et des ressources humaines opérant dans le secteur golfique.**

La convention cadre de partenariat prévoit en ce sens :

- la mise en place de **programmes de formation qualifiante** au profit des employés des clubs de golf ;
- la mise en place **des installations et des équipements** nécessaires pour la réalisation des programmes de formation ;
- **la Validation des acquis de l'Expérience Professionnelle** des employés des golfs ;
- **la certification des candidats** qui ont satisfait aux épreuves de fin de formation.

La **population visée** par ce dispositif de formation est composée des **personnes actives** dans le domaine du golf et n'ayant pas de qualification professionnelle, les **enseignants** de golf ne disposant pas de qualification professionnelle, les **joueurs et joueuses** de golf souhaitant une reconversion dans une activité d'encadrement ainsi que les **jeunes sans emploi** justifiant des motivations et des niveaux d'instruction nécessaires qui souhaitent exercer des métiers du golf.

Les cursus proposés couvrent prioritairement des activités, telles que Moniteur de golf, Caddies et Jardinier de golf. La formation démarrera incessamment.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, l'OFPPT contribuera à la **réalisation des programmes de formation**, tout en prenant en charge le financement des programmes de formation, la **construction** et **l'aménagement** des espaces, et leurs équipements et la **délivrance des certificats**.

De son côté, la FRMG procédera à **l'identification** des besoins en formation, en concertation avec les clubs de golf, **validera les cursus, les contenus et les plannings de formation**, les profils des **formateurs** ainsi que les **plans de construction des espaces de formation**.

Par cette convention, l'OFPPT et la FRMG initient un programme de formation des compétences nécessaires et la valorisation des Ressources Humaines opérant dans le secteur, ce qui contribuera efficacement à la concrétisation de la stratégie golfique du Royaume, et au développement du fort potentiel de cette activité.